



André MARCEAU
Évêque de Nice

Nice, le 26 février 2021 à 14h00

COMMUNIQUE OFFICIEL

En début d'après-midi, par un appel de M. Gonzalez, Préfet des Alpes-Maritimes, je viens d'apprendre qu'en période de confinement partiel, contrairement à l'annonce officielle de ce matin-même, les messes dominicales pourront finalement se dérouler dans les églises, en respectant strictement des consignes sanitaires en vigueur. J'insiste pour que les prêtres y veillent.

Les fidèles pourront donc participer à la messe dominicale, qui verra sa durée limitée à 30 minutes, afin que la durée du déplacement et de la participation à la messe n'excède pas l'heure de sortie permise. Sur les attestations de sortie, une case réservée au culte sera ajoutée.

Je prends acte avec satisfaction de cette décision de M. le Préfet. Ainsi est respecté l'exercice de la liberté de culte. La communauté chrétienne dans les Alpes-Maritimes est soulagée, les célébrations dominicales étant essentielles à notre vie de foi et au bien de nos âmes. Il est heureux de noter qu'un dialogue noué avec les autorités a permis de trouver une solution équilibrée.

Je fais encore appel à la sagesse, à la modération et à la responsabilité de chacun dans les propos et les comportements, au cœur de cette situation si complexe de notre pays.

Bon chemin de carême à tous.

+ André MARCEAU
Évêque de Nice